



14ème législature

Question N° : 92968	De M. Patrice Verchère (Les Républicains - Rhône)	Question écrite
Ministère interrogé > Finances et comptes publics		Ministère attributaire > Économie
Rubrique >banques et établissements financiers	Tête d'analyse >services bancaires	Analyse > tarification. encadrement.
Question publiée au JO le : 09/02/2016 Date de changement d'attribution : 18/05/2017 Date de signalement : 24/05/2016 Question retirée le : 20/06/2017 (fin de mandat)		

Texte de la question

M. Patrice Verchère attire l'attention de M. le ministre des finances et des comptes publics sur l'instauration d'une facturation de frais de tenue de compte par la majorité des établissements bancaires depuis le 1er janvier 2016. Alors que les services bancaires sont de plus en plus dématérialisés engendrant des coûts réduits pour les banques, la mise en place de tels frais est largement dénoncée par les consommateurs qui ont l'obligation d'avoir un compte bancaire. Il lui demande si le Gouvernement entend réglementer de telles pratiques.